

Président de séance : Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Marie-Alice ALLENBACH, responsable du CCAS

Date de convocation : 31 octobre 2025

Lieu de séance : Mairie

INFORMATION SUR LES MODIFICATIONS RH AU CCAS

Laetitia LANFRANC de PANTHOU présente Virginie GOUBIN, qui effectue depuis le 13 octobre 2025 un contrat de remplacement partiel suite à une modification de la quotité horaire de Marie-Alice ALLENBACH. Après 3 semaines à 0.5 ETP, Virginie GOUBIN est désormais présente sur un poste à temps complet. Marie-Alice ALLENBACH voit son poste modifié pour une durée de 6 mois à 0.7 ETP dont 35 % de CCAS et 35 % de soutien au service comptabilité.

APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CCAS

Membres présents :

Nathalie DONATIN à partir de 20h25, Marie-Madeleine COUTEAU, Françoise DUPETY, Jean-François GRELIER, Maggy HERICY-ASSELIN, Joëlle HEROULT, Florence LAMBERT, Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Isabelle LE DEROFF, Denis STOFFEL

Membres excusés :

Célia QUESNEL

Jean-Louis LE CALVE donne pouvoir à Françoise DUPETY

Laurence LE PUIL - PITEL donne pouvoir à Laetitia LANFRANC de PANTHOU

CONSTAT DU QUORUM (AU MOINS 7 MEMBRES PRESENTS)

9 administrateurs sont présents au début de la séance du 6 novembre 2025. Le quorum (7 administrateurs) est donc réuni, et le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que la convocation envoyée le 31 octobre 2025 aux administrateurs présentait l'ordre du jour de cette réunion. Par rapport à cette convocation, il convient d'ajouter 2 dossiers d'aide.

Aucun administrateur n'ayant d'autre modification à apporter à l'ordre du jour, et personne ne s'opposant aux modifications présentées, le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 02/10/2025

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que les administrateurs ont pu prendre connaissance du compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 2 octobre 2025 joint à la convocation.

Aucun administrateur n'ayant de modification à apporter au compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE - DELIBERATION 64/10/2025

Suite à la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour la commune en 2021 et 2022, un axe de travail a été défini qui concerne l'isolement, en particulier des seniors. Le travail de l'association UNIS-CITE sur ce sujet a retenu l'attention de Madame la Vice-Présidente, et une convention de partenariat avait été mise en place en novembre 2024.

Le bilan de cette année de partenariat a été présenté aux administrateurs du CCAS lors de la séance du 19/06/2025.

Il est donc proposé aux administrateurs d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec cette association pour permettre l'organisation de visites de convivialité auprès des seniors de la commune intéressés. Contrairement à l'année précédente, où le niveau de participation de la commune s'est fait à minima, sans mise à disposition de locaux ni organisation d'évènements collectifs, le projet est pour l'année 2025-2026 d'héberger les jeunes en service civique de l'association UNIS-CITE dans les locaux de la commune.

Marie-Madeleine COUTEAU et Jean-François GRELIER souhaitent savoir pourquoi les services civiques de l'association ne sont plus hébergés à Bretteville sur Odon comme c'était le cas l'année précédente. Marie-Alice ALLENBACH les informe que la commune de Bretteville sur Odon a été très satisfaite du dispositif, et a souhaité recruter directement des services civiques, sans passer par l'association Unis-Cité.

Laetitia de PANTHOU indique que les actions des jeunes s'étendent à un territoire plus large que celui de la commune. L'année dernière, les jeunes en service civique qui intervenaient à Verson intervenaient également à Bretteville sur Odon, Tourville sur Odon, ... Elle précise à la demande des administrateurs que Tourville sur Odon ne met pas de local à disposition des jeunes, tout comme Verson l'année passée.

Denis STOFFEL souhaite savoir quels locaux pourraient accueillir les jeunes en service civique. Laetitia LANFRANC de PANTHOU indique que plusieurs salles ont été repérées, elles doivent être visitées pour choisir l'emplacement le plus adapté (ancien local du club photo, hall de l'espace Senghor, ...)

Joëlle HEROULT demande si le CCAS sera amené à participer à des évènements tels que la journée TREMPLIN à laquelle elle a participé en juin 2025 avec Françoise DUPETY. Laetitia LANFRANC de PANTHOU indique que c'est effectivement prévu, même s'il est impossible d'avoir de certitude à ce jour sur les disponibilités des personnes qui assureront l'encadrement des jeunes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention avec l'association UNIS-CITE, selon le modèle annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CCAS - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIR

Madame la Vice-Présidente du CCAS se doit de présenter les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil d'Administration dans le cadre des délégations de pouvoir qui lui ont été accordées.

⇒ VISA SPORT CULTURE

Au 06/11/2025 : 62 demandes (54 coupons pour 35 familles - 7 refus - 1 dossier incomplet)

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - DELIBERATION 65/11/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Monsieur A, habitant de Verson, concernant une aide financière de type Bourse au Permis.

Après étude de la situation, les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- D'accorder une aide financière d'un montant de 600 €uros en contrepartie de 35 heures de bénévolat dans le cadre du dispositif « bourse au permis ».

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET / OU ALIMENTAIRE - DELIBERATION 66/11/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame B, habitante de Verson, concernant une aide financière et / ou une aide alimentaire.

Après étude de la situation de Madame B., les membres du CCAS décident, à :

- d'accorder une aide financière d'un montant de 50 €uros pour la prise en charge de la facture de participation de la famille à une colonie de vacances.
 - Pour : 11
 - Abstention : 0
 - Contre : 0
- d'accorder une aide alimentaire d'un montant de 20 €uros par semaine pendant 4 semaines.
 - Pour : 10
 - Abstention : 0
 - Contre : 1

A 20h25, Madame DONATIN, Maire et Présidente du CCAS, arrive au Conseil d'Administration. Les délibérations prises à compter de son arrivée sont prises à 12 votants contre 11 avant son arrivée.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE ET / OU ALIMENTAIRE - DELIBERATION 67/11/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame C, habitante de Verson, concernant une aide alimentaire.

Après étude de la situation de Madame C., les membres du CCAS décident, à :

- De ne pas accorder d'aide financière pour des frais de vêtue.
 - Pour : 3
 - Abstention : 1
 - Contre : 8
- De ne pas accorder d'aide alimentaire.
 - Pour : 0
 - Abstention : 0
 - Contre : 12

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 68/11/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame D, habitante de Verson, concernant une aide alimentaire.

Après étude de la situation de la famille D., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- D'accorder une aide alimentaire d'un montant de 130 €uros par semaine pendant 4 semaines.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE- DELIBERATION 69/11/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame E, habitante de Verson, concernant une aide financière et / ou alimentaire.

Après étude de la situation de Madame E., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- De ne pas accorder d'aide alimentaire.

QUESTIONS DIVERSES

Point 1 - repas des Aînés

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que le repas des Aînés aura lieu le Dimanche 23/11/2025, et que le CCAS est toujours à la recherche de bénévoles pour le service et pour la cuisine. Elle indique également que l'envoi des invitations par la Poste a connu des difficultés, ce qui a entraîné des délais très tardifs de la distribution. Elle indique que les inscriptions reçues même après la date limite seront acceptées.

Point 2 - Animations CCAS

- Visites du Silver Appart le samedi :

Laetitia LANFRANC de PANTHOU et Laurence LE PUIL-PITEL ont visité le Silver Appart et sont prêtes à organiser des visites le samedi matin à partir du mois de janvier prochain. Isabelle LE DEROFF indique qu'elle est intéressée. La proposition sera également faite aux membres du Conseil Municipal, ainsi qu'aux usagers intéressés.

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que la cible de ces visites sont les adultes ayant des parents vieillissants, qui sont plus à même de cerner le besoin que la personne âgée elle-même.

- Ateliers « bien vivre sa retraite » avec Néosilver :

Le premier atelier a eu lieu le lundi 3 novembre. Sur 8 inscrits, 3 sont versonnais. Si d'autres personnes sont intéressées, il est toujours possible de s'inscrire pour les ateliers restants.

Point 3 - Questions

Isabelle LE DEROFF souhaite transmettre aux membres du CCAS les remerciements d'une personne bénéficiant du Transport Solidaire, qui est enchantée du dispositif.

Nathalie DONATIN interroge sur la continuité des rendez-vous pour la Mutuelle Communale. Marie-Alice ALLENBACH indique que la Mutuelle Familiale de Normandie est revenue vers le CCAS pour solliciter l'organisation d'une nouvelle réunion publique. Cela est prévu pour l'année 2026.

Point 4 - date(s) prochain(s) CCAS

- 11/12/2025
- 08/01/2026

La séance est levée à 21h25

La Vice-Présidente du CCAS
Laetitia LANFRANC de PANTHOU

